

2025/07

Réf. 27/03 -07

Date de convocation : 13/03/2025

Nb de membres en exercice : 63

Présents : 33

Nb de suffrages exprimés : 38

VOTE : Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

### Séance du 27 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à Saint-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

### OBJET : LIGNE DE TRESORERIE

#### Étaient présents avec droit de vote :

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. FRANCIS BERTHELIER (TITULAIRE), M. YVES BLIN (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. ROBERT DUGNAC (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), Mme JOSELINE LAFON (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIÉS (TITULAIRE), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

#### Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. MARCEL COLL (TITULAIRE) donne procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE) donne procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE) donne procuration à Mme MARIE JOSÉ MACABIÉS (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE) donne procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE) donne procuration à M. DENIS FOURNY (TITULAIRE),

#### Absents excusés :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. HAROLD SOULLER (TITULAIRE),

Autres participants : M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT) et Mme FANNY FONTAINE (DGS CC Vallespir)

Monsieur Yves BLIN a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

## **OBJET : LIGNE DE TRESORERIE**

La ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, à court terme (maximum 1 an), accordé par une banque à la collectivité territoriale. La durée, le plafond et les modalités de remboursement sont négociés préalablement.

Cette ligne de trésorerie donne à l'emprunteur un droit de tirage (d'utilisation) des fonds prêtés selon les besoins.

La ligne de trésorerie permet donc d'effectuer des dépenses sans attendre les recettes qui n'arriveront que plus tard.

L'intérêt de cet outils financier pour le syndicat est de disposer d'une enveloppe financière de secours pour faire face à un éventuel manque de liquidités résultant du décalage entre ses décaissements présents (paiements des études et travaux en cours) et ses encaissements futurs (versements des subventions).

Le comité syndical autorise le Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 800 000€ en fonction de la proposition économiquement la plus avantageuse et de signer le contrat correspondant.

### **Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE le Président à souscrire et signer le contrat d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000.00 € qui aura fait l'objet de la meilleure proposition financière.**

Fait et délibéré à Saint-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

**Le Président  
Alexandre PUIGNAU  
Maire de Les Cluses**

Le /La Secrétaire de Séance :

